

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
de Haute-Normandie

**Décision n° 285 du 7 janvier 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la région de gendarmerie de Haute-Normandie**

NOR : INTJ140020S

Le commandant de la région de gendarmerie de Haute-Normandie,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 24158 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325238S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> février 2014:

Levasseur, David	Nigend : 159 667	Numéro de livret de solde : 8 016 871
------------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> février 2014:

Kowalczyk, Stéphane	Nigend : 166 758	Numéro de livret de solde : 8 022 939
---------------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> février 2014:

Bonnin, Sandra	Nigend : 200 224	Numéro de livret de solde : 8 042 976
Bressolle, Delphine	Nigend : 208 563	Numéro de livret de solde : 8 062 534
Fleury, Jérémy	Nigend : 183 588	Numéro de livret de solde : 8 037 558
Perier, Andrée	Nigend : 233 639	Numéro de livret de solde : 8 079 864
Auvray, Angélique	Nigend : 243 308	Numéro de livret de solde : 8 096 180
Pillot, Adeline	Nigend : 303 598	Numéro de livret de solde : 8 090 848

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 janvier 2014.

*Le colonel, commandant la région  
de gendarmerie de Haute-Normandie,*  
D. MORÉE